

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 30 juillet 2024

Délibérations du Comité Syndical

EPIDROPT

Délibération n° DE_2024_028

Date de la convocation : 21/07/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Virement de crédits BP 2024, proposition et vote

Le Président expose au comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il était nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- L'annulation du titre pour la recette du CD 33, établi en N-1 doit être réalisée via l'article de dépense de fonctionnement « 673 titres annulés » (régularisation du titre inscrit en 2023 au 1328 au lieu du 1348 pour 1 440 €),
- La Fondation Art Lubriac demande une subvention exceptionnelle de 800 € pour réaliser l'évaluation simplifiée au titre de Natura 2000. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2024, il convient de réaliser un virement de crédit,
- Il convient d'alimenter le poste SAGE pour les dépenses de personnel,
- Les dépenses des études pour la faisabilité des éperons drainants seront suivies de travaux, les dépenses peuvent être réalisées directement à l'article 2138 « autres constructions » :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1440.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1440.00	
64131	Rémunérations	-4550.00	
64111	Rémunération principale titulaires	3400.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400.00	

6453	Cotisations aux caisses de retraites	740.00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10.00	
61521	Entretien terrains	-800.00	
65888	Autres	800.00	

TOTAL : 2880.00 0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2031 - 32	Frais d'études	-1870.00	
2138 - 32	Autres constructions	1870.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1440.00
1328 - 21	Autres subventions d'équip. non transf.		1440.00

TOTAL : 0.00 2880.00

TOTAL :		2880.00	2880.00
----------------	--	----------------	----------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) des membres présents, le comité syndical décide :

- De voter en dépenses les virements de crédits compensés comme indiquées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31 juillet 2024
et publié ou notifié
le 31 juillet 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU

Le président,
Stéphane FARESIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au siège du syndicat.